

**MAIRIE**  
**33820 SAINT AUBIN DE BLAYE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-26**

Nombre de conseillers  
en exercice : **12**  
présents : **11**  
votants : **11**

**OBJET :  
TRAVAUX VOIRIE – ROUTES**

Date de convocation du Conseil : **03 avril 2024**  
Affichée le : **03 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **11 avril 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie, Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. Le Maire rapporte & propose au Conseil Municipal les résultats de la commission « Voirie - Bâtiments » qui a eu lieu le lundi 08 avril 2024 concernant les **ROUTES**.

Un choix s'est fait pour les sites suivants :

- RUE DES PAJOTS, sécurisation par pose de 2 ralentisseurs : 2.670,30 € H.T.

Les travaux seront effectués par l'intermédiaire du service Voirie de la Communauté des Communes de l'Estuaire.

- RUE DES VOINAUDS, réfection de 284 m<sup>2</sup> de route & création de fossé : 6.710,20 € H.T.

RUE PLATE LANDE, mise en œuvre d'enrobés projetés sur 1400 ml : 7.462,50 € H.T.

Les travaux seront effectués dans le cadre du marché à bon de commande négocié par la Communauté des Communes de l'Estuaire ; les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 033-213303746-20240411-202426TVXROUTES-DE

S'LO

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte et valide, à l'unanimité, le choix des travaux de la commission
- autorise M. Le Maire à signer les devis, d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme  
Le 11 avril 2024

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance  
**Damien REREAU**



Le Maire  
**Arnaud OVIDE**

